



Communiqué de presse

Maltraités jusqu'à ce que l'hôpital les sauve: pourquoi n'arrivons-nous pas à protéger nos enfants?

Berne, 28 mai 2021 – En 2020, 1'590 enfants ont été soignés pour cause de maltraitance dans les services d'urgences pédiatriques. Soit 1.5 % de plus que l'an dernier. Les cas enregistrés ne représentent toutefois que la pointe de l'iceberg: de nombreux cas de violence à l'égard des enfants ne sont jamais traités dans les hôpitaux, passent inaperçus et ne sont pas comptabilisés. Pourquoi leur protection ne fonctionne-t-elle pas en Suisse?

L'éducation est une affaire privée – la violence à l'égard des enfants ne l'est pas.

La Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, ratifiée par la Suisse en 1997, oblige les Etats parties à protéger par voie législative les enfants de toute forme de violence, physique ou psychique. Néanmoins, en Suisse, il n'existe pas de loi explicite proclamant le droit à une éducation sans violence. Les pays voisins montrent pourtant qu'une loi a valeur d'exemple. En particulier pour les adultes qui considèrent que la violence est nécessaire dans l'éducation. Cette loi est aussi utile lorsque, se sentant débordés, des adultes recourent à la violence et que les parents ont besoin d'un soutien. Dans toutes les sociétés qui rejettent la violence dans l'éducation, des aides sont proposées plus tôt. Des campagnes de prévention pour une éducation sans violence assorties d'offres de soutien, telles qu'en propose Protection de l'enfance Suisse depuis des années, devraient être l'une principales tâches de la Suisse officielle.

La maltraitance à l'égard des enfants doit être identifiée plus tôt!

Dans les statistiques, seuls les enfants chez lesquels la violence a laissé de sérieuses traces ayant nécessité leur hospitalisation sont enregistrés. Mais auparavant, ils ont déjà vécu un vrai calvaire. Instaurer une détection plus précoce de mise en danger du bien de l'enfant pour les catégories professionnelles travaillant avec et pour des enfants permettrait d'identifier plus de victimes et d'intervenir plus rapidement.

La détection précoce de la mise en danger du bien de l'enfant et le traitement des cas suspects doivent être davantage pris en compte dans la formation initiale et continue des spécialistes. Les institutions qui travaillent avec des enfants doivent en outre mettre en place des processus clairement définis pour le traitement de la mise en danger (supposée) du bien de l'enfant. Protection de l'enfance Suisse a publié une série de guides sur le thème de la détection précoce pour les spécialistes de l'enfance.

La violence sexuelle à l'égard des enfants ne doit plus être un tabou!

La majeure partie des violences sexuelles dont sont victimes des enfants ont lieu dans la sphère privée. Il convient d'empêcher les personnes susceptibles de commettre des abus de passer à l'acte et de divulguer d'éventuelles photos d'enfants concernés, de sensibiliser les adultes à ces questions et d'informer les enfants de leurs droits. Des adultes vigilants protègent plus efficacement les enfants, et des enfants instruits de ces risques seront davantage en mesure de signaler des actes de violence sexuelle. Toutes les signalisations sont importantes et empêchent la pédocriminalité – y compris sur Internet. C'est la raison pour laquelle Protection de l'enfance Suisse mettra en place, en collaboration avec la Fondation Guido Fluri, un guichet en ligne aisément accessible pour signaler les cas de cybercriminalité d'ici l'automne 2021. Par ailleurs, des programmes de prévention comme «Mon corps est à moi!» ou des sites web de sensibilisation jouent un rôle primordial. Si de tels sujets ne sont plus un tabou dans les familles et dans la société civile, les auteur-e-s de tels abus auront plus de mal à sévir.



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Contact

Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, Directrice de la communication / Membre de la direction
+41 31 384 29 19
tamara.parham@kinderschutz.ch

www.kinderschutz.ch
www.facebook.com/kinderschutzschweiz
www.twitter.com/kinderschutz_ch
www.instagram.com/protectionenfancesuisse

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous appuyons sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux professionnels de l'éducation, aux acteurs du domaine politique, aux organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Pour assurer le financement de notre travail, nous collectons des fonds de manière ciblée auprès de privés, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.